
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

2 AVRIL 2014

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE AU NOUVEAU CADRE STRATÉGIQUE DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

DÉPOSÉE PAR MM. MICHEL DE LAMOTTE ET JEAN-CLAUDE MAENE ET
MME FRANÇOISE BERTIEAUX ET M. YVES REINKIN, MMES CAROLINE
PERSOONS ET JULIE DE GROOTE, MM. LÉON WALRY ET JEAN-PAUL
WAHL ET MME MARIANNE SAENEN ET M. JEAN-CHARLES LUPERTO.

TABLE DES MATIÈRES

DEVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE AU NOUVEAU CADRE STRATÉ- GIQUE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE	6

DEVELOPPEMENTS

Créée en 1970, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée principalement sur le partage d'une langue et le respect de valeurs universelles communes. Elle est l'héritière de plusieurs structures, dont l'Agence de Coopération culturelle et technique, mises en place au lendemain des indépendances africaines, afin d'entretenir des liens de coopération en matière culturelle et éducative.

Au sein de cette organisation internationale, la Fédération Wallonie-Bruxelles joue un rôle de premier plan et dispose d'un siège ainsi que d'un pouvoir de décision identique aux 56 autres chefs d'Etats et de Gouvernements membres de l'OIF. Il s'agit d'ailleurs de la seule organisation internationale qui offre à la Fédération Wallonie-Bruxelles un tel niveau de représentativité politique.

Parmi ses missions, l'OIF apporte à ses Etats membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de politique internationale et de coopération multilatérale.

Le cadre stratégique décennal de la Francophonie, adopté par l'ensemble des Etats-membres au Xe sommet de la Francophonie à Ouagadougou en 2004, formule des orientations stratégiques et des principes directeurs qui s'imposent à la programmation de l'OIF et aux opérateurs spécialisés de la Francophonie pour la période 2005-2014.

Les missions retenues sont les suivantes :

Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;

Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;

Soutenir l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;

Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Depuis le premier sommet de la Francophonie, en 1986, cette organisation a voulu jouer un rôle politique accru sur la scène internationale, tout en continuant à mettre en œuvre des programmes de coopération dans plusieurs domaines. C'est au sommet d'Hanoï, en 1997, que priorité a été donnée à la dimension politique de la Francophonie. Le plan d'action charge le secrétaire général de développer des initiatives politiques susceptibles de contribuer au règlement pacifique des conflits en cours et de promouvoir la démocratie, les droits humains et l'Etat de droit.

Le rayonnement de l'OIF passe aussi par son action au quotidien pour la promotion des droits

de l'Homme à travers des missions d'observations électorales ainsi que des missions de contact sur le terrain. L'OIF joue un rôle prépondérant dans le cadre de la promotion de la paix qu'il convient de pérenniser et d'amplifier, comme cela a été le cas avec la déclaration de Bamako, adoptée le 3 novembre 2000, par les Ministres et chefs de délégation des États et gouvernements des pays ayant le français en partage lors du « Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone ».

Parallèlement, le nombre d'Etats et de gouvernements membres de la Francophonie a considérablement augmenté : Ils ne sont pas moins de 77 (dont 57 ont le statut de membres et 20 celui d'observateurs), parmi lesquels 15 Etats-membres de l'U.E., ainsi que des adhésions inattendues (Qatar, Thaïlande, Emirats arabes unis, etc.).

Pour les Francophones de Belgique, appartenir à un espace francophone mondial qui regroupe aujourd'hui 77 Etats et gouvernements est une opportunité. D'ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne y consacrent chaque année des moyens considérables.

Plus de 4 millions d'euros sont investis par la FWB dans l'OIF. Si on prend en considération TV5 Monde, la Confejes, la Confemen, etc., l'investissement de la FWB et de la Région wallonne monte à plus de 14 millions d'euros. Certes, de tels moyens donnent à la FWB une visibilité réelle et appréciable sur le plan multilatéral (nous sommes le 3ème bailleur de fonds de cette organisation internationale). L'investissement, au sens large, ne saurait toutefois se mesurer à ce seul critère de visibilité. Il doit également se traduire par des retombées effectives en termes de coopération au développement, par des opportunités pour nos opérateurs et par des avancées en matière de promotion des valeurs universelles auxquelles nous sommes attachés.

Par ailleurs, les perspectives budgétaires de l'OIF ne sont guère réjouissantes. Les contributions des Etats et gouvernements membres ont fortement diminué ces dernières années, en conséquence de la rigueur pratiquée par tous. En 2010, l'OIF a connu pour la première fois de son histoire une réduction de ses recettes (-9% par rapport à 2009). Dans ce contexte, il est d'autant plus vital de veiller à une bonne allocation de ses moyens.

L'OIF présente l'originalité de reconnaître, parmi ses membres, non seulement des Etats, mais aussi des gouvernements (ce qui n'est pas le cas des autres organisations internationales qui fonctionnent sur une base statutaire strictement inter-

étatique), et c'est là une richesse et une plus-value pour la FWB. Cette organisation est donc d'une grande importance pour la Fédération Wallonie-Bruxelles puisqu'elle traite des matières qui, appréhendées dans un cadre de coopération multilatérale, donne une tout autre envergure à l'action de WBI. Le travail de coopération mené par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce cadre en matière d'éducation, de liberté de la presse ou de plurilinguisme et donc de diversité culturelle, en cohérence avec ses actions bilatérales (partenariats), bénéficie d'autant plus aux populations visées. En d'autres termes, ces actions contribuent à renforcer la démocratie, le développement humain et économique.

Malheureusement, le dernier sommet de la Francophonie à Kinshasa en octobre 2012 a révélé un certain malaise sur son identité et sa vocation. Certains y étaient d'avis que pour que l'OIF puisse s'affirmer comme acteur transnational, encore faut-il qu'elle se positionne sur le champ des échanges économiques. C'est dans cette optique que la déclaration de Kinshasa a proposé d'inscrire une stratégie économique pour l'avenir : « nous demandons à l'OIF et aux opérateurs de proposer, en vue du prochain sommet, une stratégie économique pour la Francophonie réunissant pouvoirs publics, entreprises, institutions éducatives et société civile ».

Cependant, alors que ses moyens d'actions diminuent d'année en année, d'autres se sont interrogés sur la capacité de la Francophonie à développer des actions significatives dans le champ économique. On peut effectivement s'interroger sur la pertinence de telles actions, à l'heure où les ensembles économiques transnationaux semblent être la norme. D'autant que la Francophonie regroupe en son sein les pays les plus pauvres d'une part et certains parmi les plus développés d'autre part.

Pourtant, il semble inapproprié de rester en dehors de toute considération économique. C'est pourquoi le sommet de Dakar de novembre 2014 aura comme objectif de développer des actions concrètes en la matière. Même si ce n'est pas sa vocation initiale, il est utile pour la Francophonie de mettre en œuvre une stratégie économique à condition qu'elle s'inscrive au service des fondements de base de l'OIF, qui sont d'ailleurs fortement liés aux compétences de la Communauté française.

Par ailleurs, malgré les Déclarations des Sommets francophones successifs, malgré la tentative inachevée de définir des priorités stratégiques plus resserrées, malgré les trop nombreuses réformes institutionnelles que l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a connues, malgré (ou à cause) de l'accroissement du nombre de membres, il n'y a plus de consensus entre les Etats et gouvernements francophones sur la mission de la Fran-

cophonie, en particulier sur ce que doit être le rôle politique qu'elle aspire à jouer à l'échelle internationale. Il est très difficile de percevoir les retombées concrètes, en termes de développement, des quelques actions de coopération menées par la Francophonie.

Ainsi, la Francophonie à l'heure actuelle souffre de problèmes de visibilité et de légitimité. Le problème de légitimité est dû notamment au fossé important qui existe entre les différents membres de l'OIF. On observe en effet un décalage entre les valeurs de nouveaux pays membres (ou états observateurs) et ceux présents aux origines de la Francophonie.

Le problème de visibilité est quant à lui causé par la dispersion des actions qui sont mises en œuvre par l'OIF. De nombreuses voix s'élèvent pour dire que les compétences de l'organisation sont trop dispersées et qu'elle devrait se recentrer sur quelques priorités. Ce faisant, la Francophonie ne pourra que gagner en visibilité et en influence dans le monde.

Par ailleurs, nous arrivons à la fin du cadre stratégique décennal 2005-2014. Il est donc temps pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de définir ses priorités pour le futur cadre stratégique qui ne sera plus décennal mais dit à moyen terme, portant sur une période de 8 ans. Cette rédaction doit être l'occasion de défendre nos priorités et notre vision sur l'évolution de la Francophonie dans les années à venir.

L'objectif de cette résolution est de demander au Gouvernement de définir une ligne de conduite en vue de la rédaction du nouveau cadre stratégique à moyen terme qui permette de revenir vers les fondements de base de l'organisation, c'est-à-dire, se recentrer sur sa principale valeur ajoutée, basée sur la langue, l'éducation et la culture, tout en ayant une attention particulière au développement durable et au respect des clauses sociales. A cette fin, la Francophonie doit se focaliser sur un nombre plus limité de domaines où se croisent les enjeux politiques, un impact concret sur le terrain et une réelle implication de la société civile : l'aide à la circulation des artistes ; le développement d'une presse professionnelle, libre, indépendante et responsable ; l'éducation pour tous, accessible et démocratique ; la formation, etc.

Il est important que la Fédération Wallonie-Bruxelles mette en œuvre une stratégie pour les années à venir par rapport à la Francophonie. Une stratégie qui cible des actions qui soient complémentaires avec nos actions bilatérales et participent à la visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Plus précisément, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit mieux évaluer le soutien à accorder aux quatre opérateurs directs de la Francophonie (l'Agence Universitaire de la Francophonie, TV5

Monde, l'Université Senghor d'Alexandrie et l'Association Internationale des Maires Francophone) et aux associations avec lesquelles l'OIF coopère (tels que la Fédération Internationale des Professeurs de Français, l'Union Internationale de la presse Francophone, l'Alliance française, etc.) afin de tenir compte d'une utilisation judicieuse et optimale des moyens accordés et de permettre à la Francophonie de continuer par ce biais à avancer sur ses objectifs initiaux (langue, culture et solidarité Nord-Sud). Les opérateurs présentent en effet l'avantage de travailler concrètement sur le terrain en privilégiant la langue et la culture française et en pratiquant quotidiennement la solidarité.

PROPOSITION DE RESOLUTION

RELATIVE AU NOUVEAU CADRE STRATÉGIQUE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Le Parlement de la Communauté française,

Vu le nombre d'Etats et de gouvernements membres de la Francophonie et le poids de l'OIF sur la scène internationale ;

Considérant que la Communauté française est un partenaire important de l'Organisation Internationale de la Francophonie et qu'elle y joue un rôle de premier plan jouissant d'un pouvoir de décision équivalent à celui d'un Etat membre ;

Considérant que la Communauté française est le troisième bailleur de fonds de l'OIF, ce qui lui donne du poids et une visibilité sur le plan multilatéral ;

Vu le potentiel considérable de la Francophonie et son rôle important dans la promotion de valeurs universelles qui sont chères à la Communauté française ;

Considérant que l'OIF traite des matières dans un cadre de coopération internationale qui sont complémentaires avec des actions bilatérales de la Communauté française, ce qui augmente la portée de ses actions ;

Vu l'engagement de la Communauté française en matière de diversité culturelle et de défense de la langue française, illustré notamment par l'organisation du Forum mondial de la langue française en 2015 à Liège ;

Considérant que la Communauté française plaide avec force au sein de l'OIF pour une éducation pour tous et de qualité et soutient cette ambition au travers de plusieurs projets ;

Vu notre préoccupation particulière concernant la jeunesse, constituant par ailleurs une part importante de la population de nombreux pays membres de la Francophonie, qui se traduit entre autre par le soutien au fonds d'insertion des jeunes (FIJ) ;

Considérant que nous portons un intérêt particulier à la promotion des principes aussi fondamentaux que le respect des droits de l'homme, la consolidation de l'Etat de droit et la défense de la paix ;

Considérant que la Communauté française participe à la promotion du développement durable en soutenant significativement l'Institut de la Francophonie pour le développement durable ;

Considérant que l'OIF s'intéresse de plus en plus aux thématiques de l'innovation et de l'économie comme vecteur de développement ;

Vu la nécessité d'œuvrer en faveur d'un consensus plus clair entre les Etats et gouvernements membres de l'OIF sur la mission de la Francophonie en particulier sur ce que doit être le rôle politique qu'elle aspire à jouer à l'échelle internationale ;

Considérant que la Francophonie est en mesure de mettre en œuvre une approche originale, prenant appui aussi bien sur l'action des Etats et gouvernements que sur l'apport spécifique et la vitalité des organisations non gouvernementales ;

Considérant que nous arrivons à la fin du cadre stratégique décennal 2005-2014 et qu'un cadre stratégique à moyen terme sera adopté en novembre 2014 au sommet de Dakar ;

Considérant que le cadre stratégique de la Francophonie formulera les orientations stratégiques et les principes directeurs qui s'imposeront à la programmation de l'OIF et aux opérateurs spécialisés de la Francophonie pour une période de huit ans.

Demande au Gouvernement :

De se positionner comme acteur dynamique en définissant ses priorités dans l'élaboration du nouveau cadre stratégique de l'Organisation Internationale de la Francophonie ;

De continuer à investir prioritairement dans les domaines que la Communauté française considère comme essentiels et qui croisent les enjeux politiques, l'impact concret sur le terrain et une plus grande implication de la société civile : la promotion de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique et le soutien à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;

Outre ces missions prioritaires, d'orienter ses actions de manière à tenir compte des récents développements au sein de la Francophonie qui rencontrent également les priorités de la FWB, à savoir la jeunesse, l'innovation et les enjeux économiques, sociaux et environnementaux ;

De continuer à promouvoir les droits de l'homme, la consolidation de l'Etat de droit et la défense de la paix ;

De soutenir les initiatives en matière de promotion et de diffusion de la langue française, notamment en utilisant les nouvelles technologies, et cela, en œuvrant contre la fracture numérique entre les différents pays de la francophonie ;

De promouvoir une Francophonie construite

sur un socle de valeurs liées à la solidarité Nord-Sud, au partage de la langue et de la culture dans le respect mutuel, tout en ayant une attention particulière au développement durable et au respect des clauses sociales ;

De privilégier le soutien aux opérateurs et aux associations coopérantes de façon à optimiser les

missions de la Francophonie et les retombées positives pour la Communauté française ;

De développer une stratégie au sein de la Francophonie qui cible des actions qui soient complémentaires avec nos actions bilatérales et qui participe à la visibilité de la Communauté française.

M. de LAMOTTE
J.C. MAENE
F. BERTIEAUX
Y. REINKIN
C. PERSOONS
J. de GROOTE
L. WALRY
J.P. WAHL
M. SAENEN
J.Ch. LUPERTO

* *
*